

Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes 2021

Au Conseil communal d'Aubonne,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal no 03/22, la commission de gestion, ci-après COGEST, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après COFIN, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2021.

1 Organisation

La COGEST 2021 est composée de Mmes Diane Bonny, Marlene Matos Mendes et de MM. Fabien Bettens, Mathieu Félix, Claude Ioset, Valery Mäder-Santschy, Thibault Müller, Dan Rapin, Jean-Yves Tharin, Pieter Volgers et du soussigné, rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants pour l'ensemble du mandat.

La COGEST a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal d'Aubonne. Suite à une première séance de préparation des travaux, la COGEST a formé 5 sous-commissions qui ont concentré leurs travaux selon les dicastères municipaux. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le responsable.

La COGEST s'est ensuite réunie lors de 6 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la commune. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de la Municipalité afin d'entendre ses réponses aux questions des commissaires. Les membres de la COFIN se sont réunis de leur côté avec le municipal des finances et le boursier communal. La COGEST remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses à nos questions.

La commission, accompagnée de la COFIN, de la Municipalité et de membres de l'administration communale, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la commission a visité la nouvelle caserne des pompiers, presque terminée. Nous nous sommes ensuite rendus aux Prés de Rolle et d'Aubonne pour nous rendre compte des travaux réalisés sur les toitures.

La COGEST remercie : M. Stéphane Dufour et son équipe pour la visite guidée de la caserne et l'organisation de notre transport ; M. et Mme. Rod et M. Florian Cabalzar pour l'accueil dans leurs alpages, avec mention spéciale à M. Cabalzar pour le succulent apéro. Nos remerciements également à M. Christophe Hostettler (Président de la société coopérative d'alpage d'Aubonne et environs) qui nous a apporté de précieux éclairages sur la collaboration entre la Commune et les éleveurs.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la COGEST a travaillé en collaboration avec la COFIN. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents. La COFIN a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Le rapport de la COFIN fait partie intégrante du présent rapport.

2 Introduction

L'année 2021 a vu de grands changements au sein de notre Municipalité puisqu'elle s'est vue renouvelée aux quatre cinquièmes lors des élections communales, à la suite desquelles un nouveau syndic, M. Yves Charrière, a été élu.

Cette nouvelle Municipalité, en fonction depuis à peine 6 mois fin 2021, a donc dû : reprendre les dossiers de la législature précédente ; y apporter sa propre vision ; initier ses propres projets ; y intégrer la gestion post fusion Aubonne-Montherod.

Nous pouvons donc considérer que c'est une Municipalité en pleine transition que la COGEST a rencontrée. Il a fallu en tenir compte : nombre de sujets discutés sont "empoignés" (formule qui revient régulièrement dans la bouche de notre syndic) mais encore en cours, donc sortant des compétences de la présente COGEST. Néanmoins, discuter de projets non finalisés a aussi permis à la commission de mieux comprendre les volontés de la Municipalité, de sentir le sens du vent.

Car la commission a clairement senti que pour notre Municipalité, transition ne signifie pas inaction. Envie de faire avancer les dossiers, d'apporter une vision fraîche, d'initier des collaborations... Tout n'est bien sûr pas en place ni parfait et il reviendra à de futures commissions de gestion et au Conseil communal de réaliser le suivi de ces dossiers en cours. Mais la COGEST tient à relever cette impression positive et remercie la Municipalité pour les échanges cordiaux et ouverts qui ont jalonné ses travaux.

Le présent rapport fera régulièrement écho de ces thèmes "empoignés" mais non finalisés, par volonté d'information.

3 Thématiques transversales

Communication La COGEST relève une volonté de communication plus efficace de la part de la Municipalité, tant avec le Conseil communal qu'avec la population. Relevons les mesures suivantes, parfois initiées par la Municipalité précédente :

Le nouveau site internet communal est presque terminé et devrait être opérationnel à l'été 2022. La COGEST a pu en découvrir un aperçu. Il proposera notamment : une meilleure attractivité visuelle ; une navigation facilitée ; un agenda des salles ; un guichet virtuel plus étoffé ; une rubrique dédiée au co-voiturage. Le site est géré par la société WNG, la commune gardant la main sur les contenus publiés.

Le journal Aubon'info continuera à paraître régulièrement.

La commune est désormais présente sur les réseaux sociaux, par exemple Facebook et Instagram.

Mentionné dans le rapport de gestion, un dicastère communication a été créé. A cet effet, un poste à 30% a été dévolu à Mme Tania Ribeiro du greffe, Mme Killias Leutwiler s'y consacrant aussi pour la Municipalité.

La Municipalité est satisfaite de la communication avec la population. Courriels, rencontres formelles ou non permettent à nos autorités de recevoir les demandes diverses des Aubonnois.

La COGEST suggère toutefois de ne pas perdre de vue que des personnes, par exemple les aînés, ne sont pas forcément familiarisées avec les outils numériques.

Objectifs de
législature

Se basant sur les objectifs de législature, la COGEST a demandé des précisions sur les actions entreprises autour du développement économique, peu évoqué dans le rapport de gestion.

Dans les mois de 2021 qui ont suivi son entrée en fonction, la Municipalité, étant en grande partie nouvelle, a estimé nécessaire d'aller à la rencontre des entreprises présentes sur la commune, pour se faire connaître, créer des liens et de bonnes relations. "Il faut connaître les gens". Désormais la Municipalité estime avoir identifié les thématiques qui pourront être traitées dans les mois et années à venir.

La COGEST estime que les autres objectifs de législature sont bien documentés dans les différents rapports des dicastères du rapport de gestion.

Suivi de la
Convention de
fusion –
Révision des
règlements
communaux

L'article 20 de la "Convention de fusion entre les communes de Aubonne et Montherod" mentionne une série de règlements communaux devant être révisés pour le 1^{er} janvier 2024. La COGEST a souhaité connaître l'avancement de ces travaux qui paraissent importants, puisque 8 règlements sont concernés. Certains remontent à 1977. D'autres règlements doivent également être adaptés dans les meilleurs délais, mais sans qu'une date ne soit définie.

La Municipalité indique que ces révisions sont en cours pour la plupart des règlements et espère tenir les délais. Le Conseil Communal sera informé en cas de problème et sera de toute façon consulté pour donner son aval (ainsi que le Canton).

4 Observations sur la gestion communale

4.1 Administration générale – Personnel communal (RH) – Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie – Sécurité Publique, Police – Protection civile – Pompiers SDIS – Piscine et personnel – ARCAM. Responsable M. Yves Charrière, Syndic

Administration générale et personnel communal

Le syndic indique, dans le rapport de gestion, vouloir réaliser en interne une analyse juridique des différents dossiers.

La COGEST trouve judicieux d'engager une personne ayant des compétences de manière à assurer une veille juridique. Ainsi nous pourrions éviter un recours trop systématique à de coûteux avocats. Le syndic nous confirme que la nouvelle secrétaire municipale bénéficie de ces compétences. Cette personne commencera prochainement.

En dehors des compétences de veille juridique et de gestion de projets, de l'avis de la COGEST il serait nécessaire que cette personne présente des compétences en communication, organisation, anticipation, etc... Le syndic est convaincu d'avoir trouvé la bonne personne pour ce rôle complexe.

D'autre part, les points suivants ont été abordés :

Les objectifs annuels des collaborateurs sont fixés durant les entretiens annuels.

Pour la formation continue, il existe deux possibilités :

Soit la demande vient du collaborateur. Le but est alors de vérifier l'adéquation de la demande avec les besoins de la commune. Si nécessaire, le contrat du collaborateur est modifié.

Soit c'est une demande de la commune par rapport à un besoin particulier et ce point est discuté avec le collaborateur. Le financement lorsqu'il se fait par la commune fait l'objet d'un avenant au contrat de travail afin de trouver une contrepartie win/win.

Les collaborateurs indiquent leur taux de satisfaction sur le formulaire d'évaluation annuelle. Ils répondent tous à plusieurs questions sur ce sujet dans la partie d'autoévaluation du formulaire.

En 6 mois de législature, le syndic montre la volonté de dépoussiérer l'organisation de la commune tout en respectant les personnes. Cela s'est fait en 2 temps :

- diagnostic

- ouverture d'autant de projets d'amélioration que nécessaire et ils sont nombreux.

Les changements de postes et de personnes au sein de l'administration communale semblent avoir été gérés avec intelligence et humanité.

La COGEST enregistre que le développement des outils RH se poursuit, notamment en ce qui concerne le formulaire d'entretien annuel des employés communaux.

Vœux 2019
Comparaison
entre
communes

Il est difficile de faire une comparaison entre communes par rapport au nombre d'employés et des différents centres de coûts. La COGEST est d'avis qu'il serait tout de même utile de se renseigner sur la masse de personnel auprès d'une ou plusieurs autres communes (tout en assurant la protection de la vie privée de ces personnes).

Le but n'étant pas de comparer dans tous les détails mais d'avoir une idée de ratio population-nombre d'employés par secteur d'activité.

La COGEST recommande donc de ne pas perdre de vue le vœu accepté en 2019 et qui à ses yeux garde sa pertinence et n'est pas encore réalisé.

Bâtiments
communaux

Concernant la caserne du feu, la COGEST a l'impression que la Municipalité gère correctement cette construction. Ainsi qu'annoncé au Conseil communal, un litige avec une possible suite judiciaire est en cours. La Municipalité a clairement manifesté sa volonté de défendre les intérêts de la commune.

La visite des domaines a permis à la commission de comprendre les avantages de ce bâtiment en termes de gain d'espace et de regroupement de matériels jusqu'ici dispersés dans divers lieux de la commune. Le toit est mis à disposition la SEFA (location) qui l'exploitera en y installant des panneaux photovoltaïques.

Par rapport à l'entretien des bâtiments communaux, le strict nécessaire a été réalisé sur les bâtiments qui sont liés à des projets d'aménagements futurs (notamment bâtiments scolaires).

La question du Centre Culturel et Sportif du Chêne a alimenté les discussions de la COGEST, notamment les fameux vestiaires (cf. vœu de 2016). La Municipalité ne souhaite pas engager de lourds travaux de rénovation et privilégie des réparations intermédiaires quand nécessaire. En effet, l'avenir du Centre dépend également de la planification scolaire qui n'est pas encore finalisée. Les étapes à venir sont donc :

- 1) finaliser le plan de quartier
- 2) intégrer une rénovation du Centre à la stratégie de planification scolaire.

La COGEST se rallie à cette vision en espérant qu'aucune "mauvaise surprise" ne vienne compliquer la gestion de ce bâtiment.

Concernant les bâtiments communaux de Montherod, des relevés pour l'optimisation énergétique de ces bâtiments avaient été réalisés avant la fusion avec Aubonne (Enercoach). Interrogée quant au devenir de ces relevés, la Municipalité indique que ceux-ci ont été transmis à la SEFA, tout comme ceux d'Aubonne, qui possède le même genre de programme de relevés. Les données récoltées sont pour l'heure principalement utilisées pour des petits travaux qui peuvent être effectués par les concierges, dans l'attente de solutions énergétiques plus ambitieuses, par exemple avec l'appui de la SEFA.

Les règles pour l'obligation d'appels d'offres sont très claires. Selon l'importance des mandats, 3 offres sont demandées.

Les compétences s'articulent ainsi :

- projet < 15000.- services techniques
- projet entre 15000.- et 50000.- municipalité
- projet > 50000.- préavis

Quel que soit le travail, un devis est toujours demandé.

Sécurité
publique

Concernant la priorisation des demandes de chaque commune, des conventions existent et une discussion a lieu annuellement avec les municipaux en charge dans les communes impactées. Nos services sont facturés à l'heure.

La société de sécurité privée engagée est Roch Sécurité. Ils effectuent des rondes de nuit, des contrôles de portes, ils contrôlent la piscine et ses abords la nuit. Si nous avons besoin d'autres prestations ils peuvent appuyer les ASP pour la circulation ou le parcage par exemple. Les compensations seraient complexes et peu efficaces si toutes ces tâches étaient effectuées par des ASP. De plus, il est rentable de pouvoir travailler avec une entreprise sur appel. Le tarif horaire est également très bas.

4.2 Instruction publique – ASSAGIE - Centre des Jeunes, Politique jeunesse - Domaines et Pâturages, Vignes – Forêts, Groupement forestier de la Saubrette, Parc Jura Vaudois – Marchairuz – Commission Suisse-Etranger (COCHE) - Naturalisation. Responsable Mme Sandra Linder, municipale

Forêts

La gestion des forêts obéit aux trois principes de gestion multifonctionnelle (fonctions économiques, protectrices, biologiques, paysagères et sociales), de sylviculture (rajeunissement naturel, fertilité des sols et qualité des eaux) et adaptation des forêts à l'évolution climatique.

Le côté administratif de la gestion forestière est géré par le groupement forestier de la Saubrette. Le côté opérationnel (par ex. choix des coupes) est géré avec la participation directe de la Municipalité sur son territoire.

Suite à la convention de 2017 liant le groupement du Signal à celui de la Saubrette, l'intégration du site internet du Signal dans le nouveau site de la Saubrette est en cours de réalisation et devrait être opérationnelle d'ici la fin 2022.

La plupart des communes (sauf Longirod et Gimel à ce jour) travaillent par baux à ferme, ce qui rend la comparaison entre le loyer annuel payé et le rendement de l'exploitation forestière impossible à évaluer par année. Le but reste d'équilibrer les comptes, un bénéfice restant illusoire malgré la hausse du prix du bois sur le marché.

Notons que le bois de service (construction) représente environ 60%, alors que le bois de chauffe (essentiellement copeaux et pellets) représente 40%.

Le projet de pôle bois est toujours en attente d'une prise de position politique au niveau fédéral et cantonal qui rende possible le stockage du bois en zone forestière.

Alpages

Les alpages de la commune sont essentiellement articulés autour du Pré d'Aubonne et du Pré de Rolle. Ce dernier est la propriété d'Aubonne depuis que l'occupant bernois ordonna par « prononciation » le 25 avril 1603 que les communes de Rolle, Perroy et Mont vendent à Aubonne le Pré de Rolle pour 1300 florins. (Recherche historique réalisée par Fabien Bettens.)

Les travaux de réfection de la toiture des deux alpages ainsi que des systèmes d'adduction d'eau ont été réalisés à la satisfaction générale.

Lors de la visite des domaines, M. Christophe Hostettler et Mme Linder ont souligné l'excellente collaboration entre la commune et les éleveurs. Le syndicat des éleveurs et les gardiens de troupeau ont collaboré avec la Municipalité et les entreprises engagées afin de trouver les meilleures solutions, compte tenu des contraintes liées à ces endroits retirés des infrastructures telles que réseau d'eau et réseau électrique. Les toits sont ainsi équipés de couvertures partiellement translucides afin de permettre un éclairage naturel et de panneaux photovoltaïques afin d'alimenter l'éclairage de nuit et la réfrigération.

Environ 9 éleveurs organisés en syndicat des éleveurs ont profité des alpages en 2021. Le nombre de têtes de bétail dépend des

UGB - Unités de Gros Bétail. En 2021, les alpages qui représentent 94,13 UGB ont permis l'accueil d'environ 220 bovins pendant la période estivale.

Notons enfin que la présence du loup à proximité des alpages n'a pas (encore) provoqué de perte de bétail, mais induit des comportements de craintes et de défense. Il est donc recommandé aux promeneurs d'éviter de traverser les pâturages à proximité immédiate du bétail.

ASSAGIE

Les membres de droit au Codir sont Aubonne, Gimel et Etoy, qui participent via leur municipal délégué à toutes les séances. Celles-ci sont formalisées par un PV.

Mme Linder a participé en 2021 à :

- 11 séances Codir
- 14 séances de travail sur des thèmes tels que repas scolaires, transports, etc.
- 16 entretiens avec le personnel
- 3 séances intercommunales.

Concernant la cantine, l'augmentation de la demande est due à l'évolution du mode de vie familial. L'outil de gestion pour la réservation et facturation des repas donne pleine satisfaction. Les parents d'Etoy étaient d'ailleurs habitués à l'outil déjà avant son introduction à Aubonne.

COCHE

La commission étant une commission municipale, elle est complètement sous la responsabilité et le contrôle de la Municipalité, bien que l'animation soit essentiellement réalisée par les membres de la commission et en particulier un « noyau » solide et expérimenté. En 2021 l'essentiel des bénéficiaires étaient des familles afghanes. Pour 2022, la structure devra permettre de faire face à la situation en Ukraine.

A noter que l'intégration se fait essentiellement par les cours de français. La pandémie a eu plusieurs conséquences sur les activités des cours de langues en 2021. Les cours en ligne ont souffert du manque de maîtrise informatique de certains participants, des conditions peu favorables à domicile et/ou d'une absence de motivation.

Naturalisations 21 requêtes de naturalisation ont été déposées en 2021, représentant 41 personnes. Une majorité d'auditions concernant 2021 sera traitée sur 2022. Il n'y a principe plus de retard suite à la pandémie. Le respect des délais légaux impose un temps d'attente dans le processus communal qui doit être réalisé en 1 année. Cinq demandes ont été introduites en 2022 à ce jour.

Parc Jura Vaudois

Outre les aspects généraux (nature et paysage ; agriculture, tourisme durable, énergie et mobilité ; sensibilisation et éducation au développement durable ; identité régionale, communication, gestion et qualité), les producteurs ont la possibilité d'utiliser le label Parc Jura Vaudois. Toutefois il y a peu de demandes, mise à part quelque producteurs de fromage et de miel.

Centre des jeunes

Le centre des jeunes, sous la conduite de son animateur, a offert des prestations de services telles que accès à la déchetterie ou aides aux achats pendant la période Covid.

Le but est d'avoir un centre pour les jeunes pro-actif et intégré dans la société locale intergénérationnelle. C'est dans cette perspective qu'un concept d'ambassadeur est en cours de réalisation.

La Cogest salue cette dynamique particulièrement importante pour pallier les conséquences négatives de la pandémie et le manque de perspective et de liens sociaux.

4.3 Finances - Parcs & jardins, Cimetières, Jardins potagers - Chemins et cours d'eaux - Voirie, Déchetterie - Cultes. Responsable M. Laurent Auchlin, municipal.

Présentation générale des comptes

Les Finances proprement dites relevant du domaine de la COFIN, les quelques questions concernant ces aspects n'ont pas été abordées.

La COGEST a néanmoins soulevé la question de la lisibilité du rapport de gestion faisant l'objet du préavis 03/22 en lien avec les comptes de l'exercice y afférent. Elle a exprimé le souhait que le rapport de gestion contienne en tête des (sous-)chapitres les principaux postes comptables concernés de manière à ainsi mieux rendre compte des activités déployées. Laurent Auchlin a répondu positivement à ce souhait et a manifesté l'intention de le mettre en œuvre dès l'exercice 2022.

Déchetterie Contrat avec DESA

Comme l'avait constaté la précédente commission, le contrat était arrivé à échéance le 31.12.2020. La collaboration ayant malgré tout continué tacitement, la Municipalité a jugé opportun, d'accord avec Desa SA, de faire remonter les effets du nouveau contrat signé en février 2022 au 31.12.2021 de manière à clarifier la situation.

La Municipalité a profité du renouvellement de ce contrat pour introduire de nouvelles clauses favorisant le développement durable en lien avec l'état d'urgence climatique déclarée par le Conseil communal lors de sa séance du 27.10.20 ainsi qu'une transparence des bénéfices réalisés par Desa SA.

Gestion des déchets

Même si le sujet de la gestion des déchets était une problématique mal connue par Laurent Auchlin lors de sa prise de fonction, il s'est vite mis dans le sujet et nous a montré une grande connaissance dans ce domaine.

La gestion des déchets génère un marché « assez concurrentiel » car il est complexe et concerne plus d'une cinquantaine de déchets distincts avec chacun leurs circuits, leurs prix et leurs acteurs, leurs sous-traitants et leurs méthodes propres, qui sont de plus en constante évolution.

A titre d'exemple :

- Le retraitement du carton est passé en près de deux ans d'un coût d'environ CHF 10 / tonne à un revenu d'environ CHF 100 / tonne.

- De même les déchets méthanisables étaient précédemment mêlés aux ordures ménagères et généraient un revenu pour la commune en augmentant le tonnage de celles-ci (sur la base duquel tonnage le produit de la taxe au sac était redistribuée) ; puis avec leur collecte sélective (les containers bruns) leur retraitement généra un coût pour la commune qui augmenta avec la nécessité de trier la partie méthanisable de la partie compostable passant alors de CHF 30 / tonne à CHF 130 / tonne brute / avant tri; et qui vint à l'équilibre lorsque ce coût fut, à partir de 2021, compensé par une ristourne de SADEC SA (voir ci-dessous) calculée sur le tonnage de ces déchets et augmentant selon son ratio par habitant. Grâce à la discipline de tri de ces déchets par la population d'Aubonne ce ratio est de ce fait considéré comme « bon ».

- Finalement, le coût de retraitement des déchets compostables déposés directement par la population à la déchetterie est compris dans le prix forfaitaire par habitant payé par la commune à Desa SA (cf ci-dessous) tandis que ceux mêlés aux méthanisables dans les containers bruns collectés hebdomadairement est facturé directement au poids à la commune au même titre que les méthanisables.

Déchets : acteurs

La gestion des déchets concerne plusieurs acteurs :

- Desa SA www.desa-sa.ch : cette société chargée de la gestion de la déchetterie est une entreprise strictement privée. Elle est actuellement en charge de 6 communes. Le coût de la prise en charge est calculé sur la base d'un montant forfaitaire par habitant et par année ; il est révisité chaque année en fonction notamment du tonnage récolté.

La question de la reprise de la gestion par la commune s'est posée mais il eût alors fallu engager 1 à 2 personnes spécifiquement formées à la revende des déchets et il y a été renoncé.

- SADEC SA www.sadec.ch : cette société est détenue par 59 communes de La Côte. Elle encadre le traitement des déchets de la collecte à leur traitement ou leur incinération en exécutant les tâches communales qui lui sont déléguées en application de la loi vaudoise y relative. Laurent Auchlin est membre du conseil d'administration pour le compte de la commune.
- Henny SA (groupe Retripa retripa.ch) : cette société est chargée de la collecte et du transport des ordures ménagères (incluant le container pour les sacs blanc à la déchetterie, et les molocks), les déchets compostables et méthanisables ainsi que les containers de verre en dehors de la déchetterie. Leur contrat expire en 2023.
- Germanier SA : cette société se charge du tri des méthanisables collectés (de la partie compostable et des autres déchets inappropriés comme des plastiques) et de la production de gaz.
- Christian Streit : il sous-traite pour le compte de Desa SA les déchets compostables déposés à la déchetterie.
- Tridel SA : cette société se charge de l'incinération des ordures ménagères notamment avec laquelle elle produit de l'énergie.

La singularité des déchets méthanisables

Les déchets méthanisables sont actuellement recherchés et donc mieux valorisés. La conséquence évoquée plus haut est que cette valorisation réduit la masse des ordures ménagères et les revenus perçus par la commune par la redistribution de la *taxe au sac*. En effet selon le principe du "pollueur payeur", le citoyen paye par unité de sac, mais la distribution de cette taxe en faveur des communes s'effectue au poids des déchets. Moins de poids dans les sacs dus à la collecte séparée des déchets méthanisables conduit à moins de revenus pour la commune.

C'est pour cette raison que depuis 2021 la situation a été corrigée et la commune touche désormais une ristourne selon la table qui suit :

Quantité de biodéchets méthanisables collectés	Ristourne
Entre 0 et 30 kg/habitant	70 CHF/tonne
Entre 30 et 60 kg/habitant	100 CHF/tonne
Entre 60 et 90 kg/habitant	130 CHF/tonne
Plus de 90 kg/habitant	150 CHF/tonne

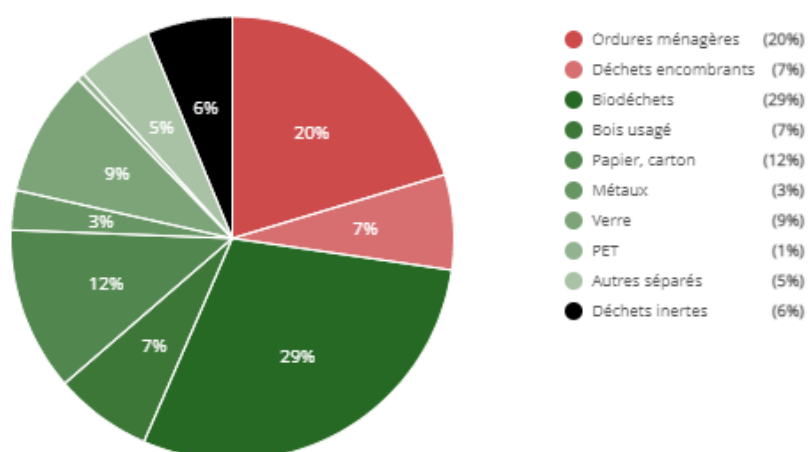
Suivi des déchets

En 2021 la commune d'Aubonne a ainsi collecté près de 70 kg/habitant, qui lui a donné droit à une ristourne de 32'000 CHF, qui a alors couvert les frais de collecte facturés par Germanier. De ce point de vue-là, augmenter le tonnage des déchets méthanisables ne s'avère plus seulement écologique (valorisation des déchets, moins de dépendance d'importation du gaz naturel), mais aussi économique.

La commune a en partie connaissance de la destination des déchets dans la mesure du possible. Le nouveau contrat avec Desa SA a augmenté la traçabilité par l'ajout d'exigences supplémentaires. Dans le cadre cantonal et fédéral, la SADEC impose aussi un cahier des charges concernant non seulement la destination des ordures (le plus près possible), mais aussi le moyen de transport avec une préférence alors pour le rail.

Depuis avril 2022 les statistiques pour les communes du canton de Vaud sont disponibles sur le net¹. Une petite comparaison montre que notre Commune est bonne élève avec 112.8 kg d'ordures ménagères par habitant et par an contre 137.3 kg en moyenne dans le canton.

2021 : Répartition déchets en [%]



¹ <https://www.vaud-stat-dechets.ch/>

Données sensibles (papier, supports électroniques)

Même s'il y a un certain contrôle a posteriori sur le transport et la gestion des déchets, le principe est que tout déchet n'est plus considéré comme porteur de données sensibles une fois que son détenteur s'en est dessaisi.

Ainsi l'utilisateur est responsable pour toute documentation "sensible" (papier, électronique) déposée à la déchetterie et des conséquences qui pourraient en résulter à son détriment.

La Municipalité, pour ses supports de données sensibles propres, dispose de hacheurs, d'un prestataire spécialisé (Datarec SA) et ses employés vont parfois directement faire incinérer les archives auprès de Tridel. De même pour les supports électroniques l'informaticien s'assure de le vider.

S'agissant de la déchetterie et malgré l'interdiction de récupérer des objets dans les bennes, on voit souvent des gens partir avec des affaires, comme un vieil ordinateur portable. On ne peut alors que recommander à ceux qui déposent ainsi leurs anciens ordinateurs de ne pas oublier d'en effacer les données, ou mieux, de percer le disque dur avant de le mettre à la déchetterie. Ni la commune, ni en particulier l'exploitant de la déchetterie, n'assumera une quelconque responsabilité pour les conséquences malheureuses d'une éventuelle utilisation de données qui auraient été jetées sans avoir pris préalablement les mesures adéquates pour les rendre inexploitable.

Services extérieurs

La fusion avec la commune de Montherod a donné lieu à une « uniformisation » signifiant que les tâches précédemment effectuées sur le territoire d'Aubonne ont été étendues en termes de fréquence et de nature au territoire de Montherod.

Le sort des anciens auxiliaires de la commune de Montherod a été réglé par la convention de fusion. Ainsi ceux-ci ont été intégrés dans les services respectifs. Nombre d'entre eux ayant atteint l'âge de la retraite ont saisi l'occasion de cesser leurs activités pour la commune.

Les équipes sont « stables et motivées » notamment en vertu de leur « force de proposition » qui est encouragée chez leurs membres. Une telle manière de faire a été étendue aux autres services. Le constat de motivation résulte en particulier des formulaires d'évaluation annuels dans lesquels les employés étaient appelés à répondre à une question sur ce point et auxquels ils ont répondu avec 95 %-100% de satisfaction.

Fleurissement
Prix Wakker

La qualité du fleurissement est chère aux Aubonnois. La COGEST approuve l'idée de rendre les réalisations plus visibles via une communication plus poussée. La commission a proposé diverses pistes qui ont été accueillies favorablement par Laurent Auchlin:

- participation à un prix régional ou national.
- candidature de la commune d'Aubonne au prix Wakker qui récompense « un traitement respectueux et contemporain de la substance bâtie » et « distingue des lieux où la population se sent bien dans son habitat et son cadre de travail ».

La pertinence de ces propositions reste à évaluer, et notamment l'impact de cahiers des charges de ces prix qui pourraient être très contraignants.

4.4 Services Industriels, Egouts & Epuration, STEP - Service des eaux, Service du Gaz - Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire - Routes et places publiques, Eclairage public - Commission Energie – Transition Energétique – Environnement, Responsable M. Nicolas Suter, municipal.

PACom
Situation et
prochaines
étapes

Ce dossier sensible de longue date ayant été réinitialisé, la présente Cogest n'a pas à se prononcer sur le processus. Les deux paragraphes qui suivent sont purement informatifs.

Des changements de lois ont eu lieu en 2018 alors que le dernier PGA était mis à l'enquête en 2016. Le critère principal posant problème pour la nouvelle version est l'évolution prévue de la population. Sous le régime de l'ancienne loi, le calcul était plus favorable à une grande densité (actuellement 1.7% pour un centre régional). Les (nombreuses) oppositions à l'ancien PGA avaient également retardé l'avancement du projet. Le nouvel indice IUS (Indice d'Utilisation du Sol) devrait générer moins de réactions négatives. Concernant les zones intermédiaires, celles-ci ont été supprimées car elles ne sont plus autorisées.

Le PACom a été transmis pour l'examen préliminaire au Canton mars courant, la procédure a donc été reprise depuis le début. En revanche, une grande partie des études et étapes réalisées avec l'ancien projet pourra être réutilisée ou mise à jour, ce qui signifie une charge administrative en moins. Un préavis est en cours d'élaboration pour l'octroi du budget d'étude et celui-ci sera soumis prochainement au Conseil communal. La Municipalité communiquera plus largement sur le sujet durant l'année 2023,

puis la mise à l'enquête devrait avoir lieu en 2024, avec un préavis municipal planifié en 2025, d'ici la fin de la législature.

Critères
d'adjudication
des marchés
publics

La loi sur les marchés publics impose certains seuils pour les appels d'offres et adjudications. Une formation est en cours pour les employés du ST (Service technique) pour les perfectionner sur cette thématique. Dans la mesure du possible, la Municipalité essaie de conserver les mêmes entreprises pour un sujet donné pour avoir un suivi de leur part, une implication et une responsabilité. Lorsque des travaux sont récurrents (entretien des routes, des canalisations...). Le ST compare systématiquement trois offres en connaissance des prix du marché. Nicolas Suter encourage les entreprises qui se sentent mises de côté ou méconnues à contacter le ST et à se faire connaître.

Éclairage LED
et pollution
lumineuse et
voeu

La Municipalité a décidé de passer à la vitesse supérieure par rapport à l'éclairage public, et de ne plus attendre les rénovations des tronçons pour s'en occuper. La Rue Abraham Hermanjat par exemple a bénéficié d'une réfection de ce type, ce qui a permis de gagner 60% de coûts d'électricité et de diminuer les frais de maintenance. Au vu de ce constat, une offre a été demandée à la SEFA pour le remplacement de l'éclairage complet d'ici deux ans, avec une demande de préavis prévue cette année encore pour le crédit. L'efficacité énergétique sera elle abordée dans le cadre du PECC.

La COGEST est satisfaite par ces initiatives concernant l'éclairage public. Mais la question de l'éclairage privé et des pollutions lumineuses (déjà évoqués par la COGEST 2019) reste sous traitée. Aucun règlement ne permet de lutter contre les éclairages abusifs chez certains particuliers (décorations de Noël, parkings souterrains...). La COGEST souhaite que la Municipalité se saisisse de cette thématique, que ce soit par des actions pédagogiques, ou plus contraignantes via des règlements.

Ceci fait l'objet d'un vœu.

Plan Energie et
Climat
Communal

La commission consultative énergie et environnement travaille sur le PECC (demande de trois offres, adjudication au bureau Eqlosion, information sur les subventions du Canton, ...). Il faut choisir au minimum 10 actions parmi un catalogue établi par le Canton (biodiversité, plan climat, ...) sur 25 propositions. Un bureau d'ingénieurs accompagne la commission sur ce dossier et l'aide à trouver une vision à long terme pour atteindre ces objectifs. Le travail entre ces deux entités (CCEE et Eqlosion) s'annonce donc passionnant.

Le second point qui sera travaillé sera le fonds sur la promotion des énergies renouvelables (chaque citoyen participe par le biais de sa facture d'électricité). Celui-ci aide à la rénovation énergétique des bâtiments, à l'installation de panneaux photovoltaïques et autres. Ce fonds se remplit plus vite qu'il ne se

vide et la commune pourra donc bénéficier de mesures plus amples, c'est-à-dire pas uniquement aux propriétaires, mais aussi pour les jeunes (abonnements de train), ménages et familles sans voiture (rabais sur billets ou transports...), vélos pliables (ce qui sous-entend une complémentarité avec le train). Un règlement est en cours d'élaboration.

Vœux, motions, déclarations n'ont pas manqué ces dernières années pour inciter la Municipalité à agir autour du développement durable et de l'énergie. Néanmoins ces injonctions, louables et soutenues par le Conseil Communal étaient assez dispersées. Nicolas Suter souhaite que le PECC soit le socle de base unificateur des réflexions et actions de la commune. Le PECC est par ailleurs compatible avec les injonctions précédentes (Motion Mange, urgence climatique, zéro carbone...) et n'empêche pas la mise en œuvre d'autres actions communales.

Une impression de dynamisme se dégage de ces mesures et la COGEST salue cette volonté d'agir autour du sujet sensible de l'énergie.

Bornes de recharge électriques
Voeu

Un sondage va être fait pour le parking du Vergers du Poyet pour savoir si cela intéresserait/concernerait beaucoup de monde. Une offre a été demandée également pour installer deux bornes au Chêne.

Deux bornes de plus semble encore peu pour Aubonne même. Il y en a 4 à Montherod, sans compter la SEFA. Outre le fait que le nombre de voitures électrique augmente, la disponibilité de bornes peut aussi améliorer l'attractivité de la commune, notamment pour les gens de passage (clients des commerces, promeneurs...).

La Cogest encourage donc la Municipalité à installer encore plus de nouvelles bornes. **Ceci fait l'objet d'un vœu.**

Aucune obligation légale ne contraint les propriétaires/constructeurs à installer des chargeurs pour les vélos électriques dans les nouvelles constructions.

Place de la gare

Le sujet de la place de la gare et du transit a été repris par la Municipalité, qui souhaite avancer rapidement sur la place de la gare. Car depuis le rachat de la place il y a quelques années à la SEFA, la réserve de CHF 2 millions n'a pas été touchée. Les différentes options de contournement du bourg ont ralenti l'étude du projet, et la Municipalité a décidé d'aller de l'avant en séparant la question de la place de la gare et celle du contournement.

Cet abandon permet de ré-aborder la place de la gare avec une vision différente, en distinguant bien les projets de contournement

et de la place de la gare. L'idée est d'élaborer un projet dans les deux prochaines années et de sonder la population pour ensuite mettre un projet à l'enquête publique.

Photovoltaïque

Les chiffres de production électriques 2021 ne sont pas encore disponibles, mais en 2020, +/- 10% de l'électricité était auto produite. La caserne des pompiers, les matelas Élite et Merck sont des entités qui prévoient de grosses installations photovoltaïques, ce qui est toujours très encourageant.

En 2021, 37 demandes d'installation photovoltaïques ont été soumises au ST. Un projet de coopérative solaire est également en cours de discussion, particulièrement pour trouver un emplacement. L'idée serait d'avoir un financement participatif.

Future STEP

Un projet intercommunal est en cours d'étude pour avoir de plus grosses STEP et en réduire le nombre. Mais le nombre de canalisations et les infrastructures prennent du temps et complexifient la planification. Une hypothèse a été imaginée et est en cours de réflexion dans la continuité de la zone industrielle d'IKEA, de la gare d'Allaman, et de l'autoroute.

Pour l'instant, il faut évaluer la viabilité de la STEP actuelle qui devra être en fonction encore au moins dix ans, et la possibilité d'éventuellement la moderniser/l'agrandir pour la mettre à jour sans l'arrêter.

Espace de loisir pour les jeunes

Un projet d'urban skate park est en cours d'étude pour profiter de l'espace à disposition afin d'installer du mobilier « urbain » type rampes, barres etc. L'emplacement imaginé se trouve entre le terrain de basket et l'allée du Chêne. Une demande a également été faite par des Aubonnois pour installer des éléments de street workout sur la commune.

A Montherod, la création d'une place de jeu avait été l'objet d'une pétition et d'un budget accepté par le Conseil communal, avant la fusion. Un terrain sur les hauts de Montherod a été désigné mais la Municipalité actuelle entend n'y faire aucun aménagement, étant situé en zone rurale et aucune construction hors usage agricole n'y étant permise. La Municipalité a fait ce choix dans un souci de cohérence avec les exigences faites aux habitants pour leurs propres projets.

Une autre zone est à l'étude près de Pré-Baulan, qui permettrait la construction d'un petit terrain type multisports, mais la SEFA doit se positionner et au vu de la distance et des moyens d'accès à cette zone, il n'est donc pas sûr que cela aboutisse à cet endroit, d'autant plus qu'une vérification de l'adéquation de la solution avec les besoins doit être réalisée.

4.5 Affaires sociales, ARASMAC - AJEMA Petite enfance - Affaires culturelles, Sociétés locales - Tourisme, sports - Arboretum - Littoral Parc - Informatique, Communication - Mobilité - Transports Publics - Contrôle des habitants - Bibliothèques. Responsable Mme. Lorette Killias Leutwiler, municipale.

ARASMAC Quelques précision concernant la collaboration de la commune avec les différents secteurs de l'ARASMAC:

Centre social régional (CSR – Aide sociale)

Le revenu d'insertion (RI) s'adresse à toute personne, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.

Remise des sacs poubelles et exonération de la taxe déchet.

L'Office de la Population reçoit la liste du Centre social régional (tous les deux mois) des habitants d'Aubonne au bénéfice du RI (revenu d'insertion). Cette liste permet de remettre les sacs poubelles aux habitants (selon la directive municipale concernant les mesures d'allègement de la taxe au sac et de la taxe de base à l'habitant) et d'être exonéré de la taxe annuelle forfaitaire.

Exonération taxe SPOP. Sur présentation de l'attestation du CSR, le Service de la Population exonère les ressortissants étrangers de l'émolument pour le renouvellement de leur permis.

Aide sociale Aubonnoise - don de fin d'année. Contact avec les personnes pour savoir si un « don » leur ferait plaisir. Ce don se compose d'un bon auprès d'un magasin alimentaire.

Agence d'assurance sociale (AAS - Prestation complémentaire)

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux.

Les personnes au bénéfice des PC (AVS-AI) peuvent également retirer gratuitement des sacs poubelles. A la différence du CSR, la

Commune ne reçoit pas de liste. Les habitants viennent avec une attestation de l'AAS qui leur permet de retirer ces sacs.

Accueil de
l'enfance
AEMA-AJEMA
Voeu

Le Réseau AJEMA est le réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne. Le réseau propose trois types d'accueil, à savoir l'accueil collectif préscolaire (crèches, garderies), l'accueil collectif parascolaire (UAPE) et l'Accueil Familial de Jour (AFJ).

La représentation de la commune à l'AJEMA et à l'ARASMAC est assurée par Lorette Killias Leutwiler, membre du comité de direction. Les séances ont lieu tous les mois.

L'AEMA est l'association qui gère les quatre structures d'accueil :
UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne = 26 enfants en liste d'attente.
UAPE Les Ptits Bouchons à Féchy = 22 enfants en liste d'attente.
UAPE Marais'Cré à Gimel et Essertines = 38 enfants en liste d'attente.

Crèche Cupidon à Montherod = 60 enfants en liste d'attente pour la rentrée d'août – 147 enfants au total en liste d'attente (c'est-à-dire avec une demande d'entrée plus tard que le 1^{er} août 2022).

Si les UAPE devraient pouvoir accueillir presque tous les enfants en attente, ce ne sera pas le cas pour la crèche à Montherod.

La commune manque de places d'accueil et notamment il n'y a pas de crèche dans la localité d'Aubonne.

La COGEST a demandé si une crèche était envisagée à Aubonne même. Ce n'est pas dans les projets de la Municipalité, le problème étant celui de l'emplacement.

Tout en comprenant bien ce souci de place, la COGEST estime que le manque de crèches est un souci plus grand encore, qui ne risque pas de se régler de lui-même, la population augmentant. La commission demande que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour pallier le manque de crèches à Aubonne. **Ceci fait l'objet d'un vœu.**

Sociétés locales La question des subventions et règlements sur les sociétés a déjà fait passablement de vagues les années précédentes. C'est un sujet sensible et la Municipalité en est consciente. Un règlement date de 1990 et doit être remis à jour.

Lorette Killias Leutwiler souhaite faire avancer ce dossier mais n'a pas encore une vision assez claire. Elle souhaite d'abord comprendre la situation des diverses sociétés locales, leurs statuts, leurs buts et leur poids dans la vie locale, avant de

déterminer une ligne directrice qui conduira à la reconstruction des règlements et procédures.

Informatique Pour l'instant, l'émolument de 50.- CHF pour la location des salles est maintenu par décision municipale.
Suite à la cyber-attaque contre la commune de Rolle à l'été 2021, la Municipalité a immédiatement réagi pour faire le bilan de la sécurité informatique dans l'administration communale aubonnoise.

Si aucun audit proprement dit n'a été réalisé, la commune s'est adjoint les services de Diego de Haller, spécialiste en sécurité informatique, qui a travaillé en tant que consultant externe avec M. Christophe Charmot.

La commune a également fait appel aux sociétés suivantes : Sentinelone pour les solutions EDR, et Navixia pour les trainings et friendly phishings.

Une équipe s'est donc rapidement constituée pour évaluer la sécurité informatique, identifier les points à améliorer et les actions à mener, former le personnel communal... La malheureuse expérience rolloise a montré que ce dernier point est capital. De fin août à mi-octobre, cette équipe s'est réunie à un rythme hebdomadaire qui a pu s'espacer par la suite.

Une sous-commission de la COGEST a rencontré MM. de Haller et Charmot, avec Mme Killias Leutwiler. La COGEST les remercie pour les nombreuses informations transmises sur les procédures réalisées, les précisions apportées, les réponses données aux questions, même les plus naïves.

Outre un considérable enrichissement de son vocabulaire, la sous-commission a pu juger du travail réalisé cet automne autour de cette question cruciale. La COGEST salue la réactivité et l'énergie déployée par Mme Killias Leutwiler et ses équipes.

Un suivi de la situation est toujours réalisé par une équipe de travail afin de ne pas perdre les bonnes pratiques acquises.

La sauvegarde des données aubonnoises est effectuée sur plusieurs serveurs :

- un serveur de backup sur un autre réseau qui archive quotidiennement avec une rétention de 6 mois.
- une réplication sur un site distant de 4 km
- une copie de sauvegarde hors-ligne.

L'utilisation de Sharepoint permet de passer la responsabilité à Microsoft par rapport au Business Continuity et protection ransomware.

L'identification des employés se fait selon deux systèmes différents :

- 1) la messagerie et tout ce qui tourne autour de Microsoft, où on utilise un nom, et mot de passe, et 2ème facteur d'authentification.
- 2) accès aux ressources locales: utilisation d'un VPN.

Il n'y a pas d'accès à des ports direct (rdp ...) L'accès gestion des temps passe par un reverse-proxy et double authentification.

La commune ne propose pas de postes en télétravail car aucune demande n'est venue des collaborateurs. Mais la Municipalité est ouverte à cette question pour autant que les services de guichet soient respectés et ça ne perturbe pas ou ne surcharge pas les autres collaborateurs du service (scannage notamment). Le blackout de mars 2020 a permis de constater que la commune était apte à s'adapter à un travail à distance puisque l'administration a pu être mise en télétravail en même pas 2 jours, sans y être préparée.

Gestion
électronique
des documents
GED

De l'avis même de la Municipalité, le bilan n'est pas très bon, avec des bugs, des mots-clefs inadaptés, une mise en place inégale selon les services. Si le service de la population est au point, ce n'est pas le cas partout, chaque service ayant des besoins différents.

Lorette Killias Leutwiler est attentive à l'amélioration de la GED et a pris le projet en main en vue de finaliser le déploiement dans les services et améliorer le système de recherche.

5 Rapport de la COFIN

Ci-après, lecture du rapport de la commission des finances.

6 Vœux

Vœux de la COGEST 2021 : la Municipalité...

1 – Engage des actions informatives et pédagogiques auprès de la population pour limiter la pollution lumineuse ; entreprend des démarches pour cadrer cette pollution par un règlement et informe le Conseil communal sur la possibilité ou non de le faire.

2 – Entreprend des démarches pour l'installation de nouvelles bornes de recharge pour voitures électriques, en plus des deux nouvelles bornes annoncées au Chêne.

3 – Entreprend les démarches pour augmenter les places d'accueil pour la petite enfance, en privilégiant la création d'une nouvelle crèche dans la localité d'Aubonne.

7 Conclusion

Au terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la COFIN, nous formulons un constat positif sur la gestion de la commune d'Aubonne.

Notre nouvelle Municipalité semble œuvrer avec enthousiasme, notre commission a pu sentir un bel investissement, qui se ressent dans l'évolution de certains dossiers abordés avec un regard plus frais. La législature ne fait que commencer et nous souhaitons que nos Municipaux et Municipales conservent leur élan pour faire avancer et améliorer les dossiers en cours.

La COGEST remercie la Municipalité, les services communaux et les divers employés pour leur travail tout au long de l'année au sein de notre commune. Notre propre commission était elle aussi majoritairement nouvelle, nous avons eu du plaisir à plonger dans les rouages communaux et à rencontrer des collaborateurs toujours disponibles, et c'est sur cette conclusion que la commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. d'adopter

- ❑ les comptes 2021 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 44'955'029.26 aux recettes, Fr. 43'081'466.51 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissement par un excédent de recettes de Fr. 1'873'562.75.
- ❑ le bilan de la commune avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 59'382'041.94, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'710'105.43.

2. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2021 et de lui en donner décharge.

3. de donner décharge de leur mandat aux commissions de gestion et des finances.

Aubonne, le 14 juin 2022

Pour la commission de gestion

Le rapporteur

Nicolas Pulfer

Annexe : Rapport de la commission des finances (COFIN)